



# COMMUNIQUE

DU 7 DECEMBRE 2018

## RADIO TEFANA : QUAND L'ETAT CHERCHE A CONDAMNER UN MAIRE POUR SES CONVICTIONS POLITIQUES !

***Le 6 novembre 2018, le maire de Faa'a, Oscar Manutahi Temaru a reçu une convocation de la part du capitaine de gendarmerie pour une audition le 29 novembre dans le cadre d'une enquête préliminaire pour « détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public, et prise illégale d'intérêts par un élu public dans une affaire dont il assure l'administration ou la surveillance ».***

Cette enquête fait suite à l'affaire Radio Maohi où le président Fritch avait été condamné à une peine de 2 MF d'amende pour prise illégale d'intérêt, et M. Gustave HEITAA, principal animateur de la radio, à 1 MF d'amende pour recel de prise illégale d'intérêt.

En effet, ce dernier émargeait dans le même temps comme collaborateur d'Edouard Fritch à l'Assemblée de Polynésie. Pour sa défense, M. Edouard Fritch avait déclaré qu'il voulait donner un coup de pouce à Radio Maohi. Les comptes de l'association étaient dans le rouge et la subvention annuelle octroyée par la mairie de Pirae ne suffisait plus à payer les factures. C'est pour soulager la radio que le salaire de M. Heitaa a été pris en charge par l'Assemblée de Polynésie. En somme, il avouait clairement avoir détourné de l'argent public à des fins politiques.

Ainsi, la plus haute autorité de notre pays, la présidence du gouvernement, est aujourd'hui exercée par un homme condamné alors que M. Oscar TEMARU, qui n'a jamais été condamné, est inéligible et à ce titre ne peut plus représenter son peuple à l'Assemblée de Polynésie.

Suite à cette condamnation, l'avocat de M.Fritch demande une enquête préliminaire sur les subventions versées par la commune de Faa'a à la radio Te reo O Tefana de 2009 à 2013, compte tenu de l'ajout en 2008 de la mention « promotion de la lutte anti-nucléaire et de l'accession à la souveraineté » à l'objet de l'association.

Mais il faut comparer ce qui est comparable !!!

En effet, dans son rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'association Te Reo O Tefana pour les exercices 2001 à 2008, la Chambre Territoriale des Comptes a notamment précisé que « Les conditions dans lesquelles l'association reçoit des subventions communales

ont pour l'essentiel, été formellement mises en conformité avec le cadre légal et réglementaire, en particulier, une convention encadre depuis 2003 (convention n° 1/2003 du 9 janvier 2003) les relations financières entre Radio Tefana et la commune».

De plus, suite aux préconisations de la CTC, une Nouvelle convention de partenariat a été mise en place à partir de 2010 entre la commune et la radio conformément aux dispositions légales en vigueur et au principe selon lequel « n'est légale que la subvention qui est versée dans l'intérêt public ». D'une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction, cette convention établit les modalités d'une relation partenariale entre la Commune et l'association afin de promouvoir et développer la communication communale.

A ce titre, elle précise entre autres les obligations des 2 parties (art.2) :

- Pour l'association : diffuser des émissions traitant de sujets divers (politique, économique, social, culturel, philosophique,...), des programmes d'émission à caractère éducatif, culturel et informatif en écho aux campagnes de communication des institutions (communes, Pays, Etat), obligation de résultat et de transparence.
- Pour la commune : transmettre toute information intéressant les administrés (vie quotidienne de la cité...), celle relevant de la mise en œuvre des projets communaux ou des activités associatives, sportives, éducatives et culturelles (des quartiers...).

>>> suite >>>



# COMMUNIQUE

DU 7 DECEMBRE 2018

## RADIO TEFANA : QUAND L'ETAT CHERCHE A CONDAMNER UN MAIRE POUR SES CONVICTIONS POLITIQUES !

En somme, la radio reçoit de la commune une subvention annuelle en contrepartie de services rendus. Ainsi, elle assure la diffusion d'émissions hebdomadaires (journal communal O Faa'a, les lundis, mercredis et vendredis), la diffusion au quotidien des communiqués, campagnes de sensibilisation communales, interviews d'élus et cadres communaux en lien avec l'actualité, ainsi que la conception, la réalisation et la diffusion de spots pour la promotion des actions communales (santé, sécurité, éducation, etc).

A titre indicatif, le coût global de diffusion des émissions communales et des services d'annonce et de sensibilisation journaliers sont estimés à 45 MF pour 2014. En moyenne, l'association diffuse pour la commune 5450 spots et 1152 communiqués par an. C'est d'ailleurs à ce titre que la commune verse également des subventions à Tauï FM, qui n'est pourtant pas reconnue comme radio partisane du Maire !!!

Pour finir, il faut savoir qu'entre 2009 et 2015, la subvention communale est passée de 45 MF à 20 MF.

Pour le Maire de Faa'a et son conseil municipal, cette enquête n'est qu'un prétexte de l'Etat pour salir l'image d'Oscar Temaru, en confondant dangereusement ses activités de combattant pour l'arrêt des essais nucléaires et la souveraineté du peuple Maohi, et sa gestion de Maire. L'objectif est de le discréditer et l'empêcher de se représenter aux prochaines élections communales.

En effet, selon certaines sources, après les comptes de campagne, l'affaire Te reo O Tefana, l'Etat remettra sur le tapis l'affaire de la décharge de Faa'a (qu'il a lui-même utilisée dans le passé, et encore aujourd'hui, pour éliminer ses déchets), et certainement d'autres affaires « inventées » dans le seul but de se débarrasser du maire actuel de Faa'a.

En tant que Maire, Oscar Temaru est l'ordonnateur de la commune dont les décisions sont prises

par le conseil municipal. Aussi, s'il y a faute, c'est l'ensemble du conseil municipal qu'il faut inculper et condamner et pas seulement Oscar Temaru.

L'affaire de Radio Maohi et Te reo O Tefana n'ont rien de commun. D'un côté nous avons un homme, Edouard Fritch qui a avoué utiliser l'argent de l'Assemblée, donc du peuple, pour rémunérer un journaliste politique et de l'autre, vous avez une commune qui rémunère des employés pour diffuser des informations communales aux habitants de Faa'a.

Que la justice soit impartiale et ne confonde pas les activités politiques d'Oscar Temaru et sa gestion de Maire. Que l'Etat arrête sa vendetta et s'occupe notamment de régler les problèmes que le CGCT pose actuellement aux différentes communes de la Polynésie. Et que l'on n'oublie pas la période d'instabilité politique durant laquelle, sous l'égide de l'Etat, le gouvernement Tauï a été renversé plusieurs fois, avec ces mots qui résonnent encore « le processus électoral n'est pas terminé », « les robinets seront fermés »...

Plus encore, l'heure est venue pour l'Etat, pays des Droits de l'Homme, de rendre justice au peuple Maohi, en lui restituant toutes ses ressources, à commencer par l'aéroport de Tahiti Faa'a, qui après avoir servi d'arrière base logistique aux activités du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP), rapporte aujourd'hui des milliards à l'Etat chaque année, pendant que la population de Faa'a, depuis plus de 50 ans, continue à en subir les nuisances (accès au lagon entravé, bruit, inondations...) sans aucune contrepartie.

La mairie de Faa'a.